

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE

—
ARRONDISSEMENT DE
ST JULIEN-EN-
GENEVOIS
—

OBJET :
**ADOPTION DU BUDGET
SUPPLEMENTAIRE 2025
DU BUDGET ANNEXE
AOM**

N° CS2025-75

Nombre de délégués
titulaires en Exercice : 44

Nombre de délégués
Présents : 26
Pouvoirs : 2

REPUBLIQUE FRANCAISE

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Séance du 07 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept novembre à 12h30,
le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps et en visioconférence sous la
présidence de Monsieur Christian DUPESSEY,
Président,

Convocation du : 31 octobre 2025

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Denis LINGLIN - M. Vincent SCATTOLIN - M.
Patrice DUNAND - Mme Christine DUPENLOUP -
Mme Annick GROSROYAT - M. Max GIRIAT - Mme
Marie-Pierre BERTHIER - Mme Chrystelle
BEURRIER - Mme Claire CHUINARD - M. Jean-
Claude TERRIER - M. Patrick ANTOINE - M. Bernard
BOCCARD - M. Gabriel DOUBLET - M. Denis
MAIRE - M. Julien BOUCHET - M. Christian
DUPESSEY - M. Michel MERMIN - M. Pierrick
DUCIMETIERE - Mme Catherine BRUN - Mme
Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - M. Jean-Luc
SOULAT - M. Pierre-Jean CRASTES - M. Eddi
ETIENNE - M. Sébastien JAVOGUES - Mme Nadine
PERINET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Yves
CHEMINAL

• Délégués représentés :

Mme Carole VINCENT donne pouvoir à M. Julien
BOUCHET - M. Christophe ARMINJON donne
pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER

• Délégués excusés :

Mme Aurélie GODARD-CHARILLON - M. Hubert
BERTRAND - M. Christophe ARMINJON - M.
François DEVILLE M. Claude MANILLIER - M.
Daniel RAPHOZ - M. Christophe SONGEON - M.

**Yves CHEMINAL - Mme Nadine JACQUIER - M.
Stéphane VALLI - M. Florent BENOIT - M. Philippe
MONET - Mme Isabelle HENNIQUAU - M. Yves
MASSAROTTI - Mme Carole VINCENT - M. Cyril
DEMOLIS - M. Claude THABUIS - M. Benjamin
VIBERT - M. Régis PETIT**

ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 DU BUDGET ANNEXE AOM

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5711-1 et suivants, L.5731-1 et suivants, L.5211-36 et suivants ;

Vu la délibération n°CS2024-15 du Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français en date du 26 avril 2024 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain ;

Vu les statuts du Pôle métropolitain du Genevois français tels qu'approuvés par arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2024-0013 en date du 29 juillet 2024 lui permettant de se doter de la compétence « à la carte » d'autorité organisatrice de la mobilité ;

Vu la délibération n°c_20240527_mob_51 adoptée par le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Genevois en date du 27 mai 2024 approuvant le transfert effectif de la compétence AOM au Pôle métropolitain du Genevois français ;

Vu la délibération n°CC_2024_0078 adoptée par le Conseil communautaire d'Annemasse – Les Voirons — Agglomération en date du 26 juin 2024 approuvant le transfert de la compétence AOM au Pôle métropolitain du Genevois français ;

Vu la délibération n°2024-46 du Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français en date du 04 octobre 2024 approuvant le transfert au Pôle métropolitain du Genevois français de la compétence AOM

Vu la délibération n°CS2025-23 du Conseil syndical du 13 juin 2025 portant création du budget annexe Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM)

Vu la délibération du 15 octobre 2025 N° CC_2025_0131 du Conseil communautaire d'Annemasse Agglomération relative au transfert des excédents du budget des transports urbains et du tramway au Pôle métropolitain du Genevois français.

Vu le rapport budgétaire et le projet de budget supplémentaire 2025 du budget annexe « AOM du Genevois français » annexés à la présente délibération ;

Considérant que le budget supplémentaire 2025 permet d'intégrer les ajustements techniques liés au transfert de compétence mobilité au Pôle métropolitain ;

Considérant que ce budget intègre les résultats des anciens budgets dissous d'Annemasse Agglo;

Considérant que le budget supplémentaire 2025 permet d'intégrer les ajustements techniques liés au transfert de compétence mobilité au Pôle métropolitain ;

Considérant que le budget annexe AOM est équilibré en fonctionnement et en investissement, conformément aux règles de la nomenclature M43 ;

Considérant que la présentation détaillée du Rapport budgétaire et l'annexe Budget AOM 2025.

Monsieur le Président procède à la lecture du Budget Supplémentaire 2025 par chapitre avec le détail des imputations modifiées.

Ce budget Ce budget supplémentaire 2025 s'équilibre de la manière suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	- 2 229 171.86	- 3 327 230.83
RECETTES	- 2 229 171.86	- 3 327 230.83

Budget Supplémentaire 2025			
		Dépenses	Recettes
Voté de l'exercice	Section fonctionnement Section investissement	16 271 907,78 49 966 622,71	16 271 907,78 49 966 622,71
Report de l'exercice précédent	Report en section de fonctionnement Report en section d'investissement	0,00 0,00	0,00 0,00
	TOTAL (réalisation + reports)	66 238 530,49	66 238 530,49
Résultat cumule	Section fonctionnement Section investissement TOTAL CUMULE	16 271 907,78 49 966 622,71 66 238 530,49	16 271 907,78 49 966 622,71 66 238 530,49

Le détail des imputations modifiées est le suivant pour la section Fonctionnement :

Budget de Fonctionnement 2025				
Pôle Métropolitain du Genevois Français				
CODE	LIBELLÉ	BP 2025	BP + BS 2025	ÉVOLUTION 2025
TRRF	RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 275 164,14	1 923 221,34	-351 942,80
73	Impôts et taxes	3 955 766,58	3 382 883,84	-572 882,74
74	Dotations et participations	10 265 184,92	5 775 516,73	-4 489 668,19
75	Autres produits de gestion courante	650 002,00	650 002,00	0,00
77	Recettes exceptionnelles	108 000,00	4 540 283,87	4 432 283,87
TROF	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 246 962,00	0,00	-1 246 962,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	18 501 079,64	16 271 907,78	-2 229 171,86
TDRF	DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT			
011	Charges à caractère général	14 451 612,52	13 337 611,81	-1 113 900,71
012	Charges de personnel	754 970,00	22 470,00	-772 500,00
014	Atténuations de produits	1 604,97	1 604,97	0,00
65	Autres charges de gestion courante	491 741,93	1 276 025,93	784 284,00
66	Charges financières	791 788,39	713 388,39	-78 400,00
67	Charges exceptionnelles	622 825,98	607 145,98	-15 680,00
TDOF	DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT			
023	Virement à la section d'investissement	1 326 635,85	293 660,70	-1 032 975,15
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00	20 000,00	0,00
	TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	18 501 079,64	16 271 907,78	-2 229 171,86

Le détail des imputations modifiées est le suivant pour la section Investissement :

Budget d'Investissement 2025				
Pôle Métropolitain du Genevois Français				
CODE	LIBELLÉ	BP 2025	BP + BS 2025	ÉVOLUTION 2025
TRRI	RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT			
13	Subventions d'investissement	13 557 213,29	10 920 797,39	-2 636 415,90
16	Emprunts et dettes assimilées	8 823 581,13	3 000 000,00	-5 823 581,13
27	Autres immobilisations financières	422 000,00	422 000,00	0,00
45	Opérations pour le compte de tiers	3 396 370,32	3 295 344,20	-101 026,12
1068	Réserves - Autres réserves	-	4 779 029,03	4 779 029,03
TROI	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT			
021	Virement de la section de fonctionnement	1 326 635,85	298 660,70	-1 032 975,15
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00	20 000,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	25 748 052,95	27 235 791,39	1 487 738,44
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	53 293 853,54	49 966 622,71	-3 327 230,83
TDRI	DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT			
20	Immobilisations incorporelles	1 180 751,14	1 079 243,93	-101 507,21
21	Immobilisations corporelles	3 127 628,46	3 954 628,46	827 000,00
23	Immobilisations en cours	16 153 890,80	13 444 129,18	-2 709 761,62
16	Emprunts et dettes assimilées	3 521 673,85	3 521 673,85	0,00
27	Autres immobilisations financières	500 000,00	500 000,00	0,00
45	Opérations pour le compte de tiers	327 155,90	231 155,90	-96 000,00
TDOI	DÉPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT			
040	Opérations de transfert entre sections	1 246 962,00	0,00	-1 246 962,00
041	Opérations patrimoniales	27 235 791,39	27 235 791,39	0,00
	TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	53 293 853,54	49 966 622,71	-3 327 230,83

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (une abstention : Monsieur Patrick ANTOINE) :

- **ADOpte** le budget supplémentaire 2025 du budget annexe « AOM du Genevois français »
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de ce budget supplémentaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 17 novembre 2025

Publié ou notifié le 17 novembre 2025

Le Secrétaire de séance
Vincent SCATTOLIN



Le Président,
Christian DUPESSEY



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.